



Contestation PV car manque d'information sur la route

Par **Ninoukpicouni**, le **27/10/2016 à 21:00**

Bonjour,

Je me suis fais flashé le 8 septembre pour excès de vitesse (90 au lieu de 70km/h) et je n'ai reçu l'avis que le 14 octobre.

Sauf que plusieurs problème se pose :

- En 1 mois nous ne savons plus qui était le conducteur.
- De plus aucun de nous se rappelle avoir vu de panneau à 70 km/h ni le flash.

En 1 mois il est difficile de se rappeler d'un panneau en particulier, sauf que sur le site <http://www.radars-auto.com> de nombreux automobiliste conteste également leurs PV pour les mêmes raisons que moi.

Que faire ?

Merci pour vos réponses
Cordialement

Par **Visiteur**, le **28/10/2016 à 08:18**

Bonjour,
je doute que ce genre d'arguments soit retenu par l'administration...

Par **Ninoukpicouni**, le **28/10/2016 à 09:23**

Donc en gros nous sommes que des vaches à laits... ?

Qu'on respect les limitations ou non on n'en n'a rien a faire...

Puisque c'est comme ça ! Je vais mettre une application radars sur mon téléphone et rouler bien plus vite entre les zones sans radars !

Et si je me fais flashé j'assume, mais au moins sa sera de ma faute !!

Vive la France !!

Par **Visiteur**, le **28/10/2016 à 09:57**

ce n'est pas parce que vous n'avez pas vu le panneau qu'il n'y était pas !? Honnêtement... c'est une éventualité envisageable ? Quand vous avez signé votre PC vous avez accepté et vous vous êtes engagé à respecter le CR. Le CR est un règlement comme un autre, comme il en existe une multitude dans nos vies ! En fait, nos vies sont réglementées ! et heureusement ! Le CR nous oblige à ne pas rouler au delà de certaines vitesses; c'est assez pénible souvent je vous l'accorde. Mais le CR c'est aussi ce qui nous oblige à rouler à droite ! Et c'est quand même pas mal ? non ? vous imaginez sinon ? Nous sommes grosso modo 30 millions de conducteurs en France je crois, et chacun aurait sa propre vision du CR ? bonjour l'hécatombe ! Donc vouloir in fine transgresser les règles ne me paraît pas une bonne attitude... mais bon...

Par **janus2fr**, le **28/10/2016 à 10:50**

[citation]

- De plus aucun de nous se rappelle avoir vu de panneau à 70 km/h ni le flash. [/citation]

Bonjour,

Il n'y a pas forcément un flash, donc il est très possible de ne pas le voir...

Ensuite, ce n'est pas parce que vous ne vous souvenez pas d'avoir vu un panneau qu'il n'y en a pas, cela demande tout de même vérification. Il est inutile de contester sur ce motif sans vous être assuré qu'il y a ou pas un panneau.

Il m'est arrivé, il y a longtemps, de recevoir un avis de contravention 96 au lieu de 90 sur autoroute à un endroit où j'étais persuadé que la limitation était 110km/h (donc flashé à 96 alors que je pensais limité à 110, preuve que je ne cherche pas la limite...). Comme je passe régulièrement à cet endroit, j'ai fait un peu plus attention la fois suivante et j'ai découvert un panneau 90 que je n'avais jamais vu, un peu caché d'ailleurs, mais existant bel et bien...

Par **Ninoukpicouni**, le **28/10/2016 à 11:26**

Ouai, mais c'est quand même étrange que plus de 40 personnes n'ai pas vu le panneau également ! ...

<http://www.radars-auto.com/emplacements/bas-rhin/kintzheim/4584-radar-autonome-a35/>

Par **janus2fr**, le **28/10/2016 à 13:18**

Si je comprends bien, il s'agit d'une limitation temporaire pour un chantier. Les panneaux de chantier sont souvent mal placés et peu visibles. Il est donc possible que plusieurs personnes le manque.

Et même si vraiment il n'était pas présent, il va vous falloir le démontrer. Comme cette

limitation ne doit plus être en place, chantier terminé, cela ne va pas être simple.
Vous pouvez toujours contester en arguant qu'il y a erreur et que la vitesse n'était pas limitée, mais je doute fortement d'une issue positive à une telle contestation...

Par **Ninoukpicouni**, le **28/10/2016** à **14:27**

Nous avons fait un groupe pour contester. et j'ai personnellement contester mon pv en payant la consignation... Je suis d'accord avec vous il y a peu de chance, mais bon faut qu'on arrête de nous prendre pour des cons.. :(

Par **janus2fr**, le **28/10/2016** à **15:18**

Le risque est de voir l'amende augmenter significativement, jusqu'à 750€ max...

Par **Ninoukpicouni**, le **28/10/2016** à **18:21**

On verra bien. Merci pour vos réponses